



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formulaire à destination des gestionnaires de canaux

Régularisation technique

Ce document s'intègre dans un contexte réglementaire défini par les articles L.214-1 à L.214-10 et L.214-18 du Code de l'environnement à disposition, afin d'être à jour avec la réglementation loi sur l'eau et le débit réservé.

Concernant le prélèvement et la mise à jour réglementaire, les éléments suivants sont à joindre au formulaire :

- Les autorisations ou déclarations des droits d'eau ;
- Les actes de propriété en lien avec le droit d'eau (prise d'eau, seuil, canal) ;
- Le règlement intérieur de l'association ;
- Le fonctionnement en période de sécheresse prenant en compte les restrictions, le document précisera les mesures mises en place lors de la période de sécheresse.

Pour être en conformité avec les prescriptions édictées, les informations ci-dessous sont à compléter par les gestionnaires de canaux d'irrigation pour se faire connaître de l'administration. Un formulaire doit être fourni pour chaque prise d'eau alimentant un canal.

1/ Caractéristiques du prélèvement

Les éléments suivants doivent être portés à connaissance de l'administration, afin de connaître le besoin de votre demande.

- Fournir la liste de propriétaires de l'ouvrage de prélèvement ainsi que le(s) gestionnaire(s) associé(s). Précisant : NOM, prénom, adresse complète, téléphone et courriel.
- Volume global demandé : m³/an
- Justification du besoin associé au volume (pour cela, il est nécessaire de préciser le **volume**, la **surface** et l'**activité** concernée pour chaque **usage**) :

Usages privés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Usages professionnels :
.....
.....
.....
.....
.....

Usages de collectivités :
.....
.....
.....
.....
.....

Usages agricoles (préciser la méthode d'irrigation) :
.....
.....
.....
.....
.....

2/ Description de l'ouvrage de prélèvement

• Nom de l'association :

• Prise d'eau de l'ouvrage :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

N° parcelle cadastrale :

Cours d'eau concerné :

Emplacement : Rive gauche ; Rive droite ; Autre :

Coordonnées géographiques (référentiel Lambert 93) : X : ; Y :

• Maîtrise foncière de la prise d'eau par le gestionnaire : Oui Non

Si non, fournir le document autorisant l'usage de la prise d'eau par le gestionnaire.

3/ Équipements de l'ouvrage de prélèvement

Liste exhaustive d'équipements de mesures de débits directs ou indirects : Échancrure, déversoir, bassin de mesure, venturi, seuil jaugeur, échelle limnimétrique avec courbe de tarage, réglet, pige, débitmètre, module à masque, etc.

Préciser les équipements au sein de l'ouvrage de prélèvement et fournir leur rapport technique de tarage et leurs caractéristiques :

- Aucun dispositif :

Dispositif de mesure permettant le suivi du débit prélevé dans le canal :

.....

- Dispositif de mesure permettant le contrôle du débit réservé dans le cours d'eau :

.....

- Grille empêchant la pénétration des poissons dans le canal :

- Au niveau de la prise d'eau
- Au niveau du point de rejet
- Aucun
- Autre :

Tout changement d'information par rapport au formulaire original fournit, doit être obligatoirement renseigné auprès des services dédiés.

Date et signature :

Procédure d'envoi

Nous vous remercions d'envoyer ce formulaire, accompagné des pièces demandées et de toute autre pièce jugée utile pour justifier votre demande, à l'adresse suivante :
Service Eau et Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer et du Var,
Boulevard du 112e Régiment d'Infanterie – 83 000 Toulon, et/ou par mail au courriel : ddtm-canaux@var.gouv.fr

Avec comme objet : Formulaire de technique – Le nom de l'association

Remarque : La Chambre d'Agriculture du Var et les syndicats de gestion des cours d'eau (SMA, SMBVG, etc.) peuvent apporter un appui technique et administratif pour ces démarches.